



DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel relativement à l'usage « café-terrasse » au niveau du bâtiment situé au 576, rue Villeray.

La demande vise l'autorisation de l'usage complémentaire « café-terrasse » dans une cour adjacente à une zone où est autorisé, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille habitation. Le commerce à l'origine de cette demande est le restaurant Les Mômes.

Toute personne intéressée pourra faire valoir son point de vue auprès du conseil concernant la présente demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 h 30 au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.**

Toute demande d'information peut être acheminée à la Direction du développement du territoire au **514 868-3160**.

Fait à Montréal, le 13 septembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

[Publication : Site internet de l'arrondissement et Bureau d'accès Montréal de l'arrondissement](#)